

T3 - Guide téléphone d'action

Attention : Ici, le terme de téléphone dit « anonyme » n'est utilisé non pas pour insinuer qu'il sera toujours anonyme à coup sûr (cet anonymat peut être compromis), mais que nous réduisons le plus possible les chances qu'il puisse être associé à votre identité (le risque zéro n'existe pas)

Glossaire :

- GAV : Garde à vue
- FDOs : Forces de l'ordre

Deux types de téléphone d'action

Voici des sources et documentations du wiki sur le sujet des téléphones d'actions :

[Cliquez ici](#)

Le but de ce document est de vous expliquer comment il est possible de se procurer un téléphone d'action.

Il existe globalement **2 « types » de téléphone d'action, ceux qui sont « anonyme » et ceux qui ne le sont pas.**

Un téléphone « anonyme » est un téléphone censé être détaché de votre identité, c'est à dire que s'il « borne »/se connecte à une antenne relaie, les autorités ne saurons en théorie par qu'il s'agit de vous, ce qui vous permet de vous protéger. Bien sûr, cet « anonymat » n'est pas absolue, il n'est pas sûr à 100 % car le risque 0 n'existe pas, et il peut être compromis, nous y reviendrons plus tard.

L'usage d'un téléphone d'action « anonyme » est à adapter selon les cas, et il n'est pas forcément toujours judicieux d'en avoir un

Pour voir dans quel cas de figure avoir un téléphone d'action « anonyme » ou non « anonyme », vous pouvez consulter [LINK] le document sur les stratégies recommandées selon les cas de figure.

Téléphone d'action non « anonyme »

Pour savoir ce qu'est un téléphone d'action non « anonyme », et comment vous en procurer, [cliquez ici](#).

Téléphone d'action « anonyme »

Pour savoir ce qu'est un téléphone d'action « anonyme », et comment vous en procurer, [cliquez ici](#).

Révision #7

Créé 5 mai 2024 19:29:52 par mollusque

Mis à jour 19 octobre 2025 20:15:44 par mollusque